

les tarifs réduits

les réseaux de transport en commun proposent des tarifs réduits et abonnements. Les montants diffèrent en fonction de l'âge, des ressources de chacun.

A noter également :

- rapprochez-vous de votre mairie, en local certaines aides peuvent également vous être octroyées
- Afin de vous faciliter la recherche, retrouvez les liens aux tarifs de chaque réseau dans la rubrique "[qui peut m'emmener ?](#)"

Différentes aides financières existent pour concrétiser vos projets professionnels : prise en charge des frais de déplacement, location de véhicule, financement du permis de conduire, ...

L'ensemble des solutions proposées sont soumises à différents critères (ressources, statut demandeur d'emploi ou autres...).

Les aides liées à la location de véhicule

- Pour les intérimaires : les solutions du [Fastt](#)

Les aides liées au financement du permis de conduire

- [Le permis à 1 euro par jour](#)

Les aides liées à la recherche d'emploi

Pôle emploi met à disposition des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, différentes aides, chacune soumise à des conditions d'éligibilité.

Pour solliciter l'aide, le demandeur d'emploi doit se rapprocher de son conseiller.

- [Aide au déplacement](#) dans le cadre de la recherche d'emploi
- Dans le cadre d'un entretien d'embauche, loin du domicile, possibilité d'hébergement la veille par l'intermédiaire du [réseau SAM](#) (solidarité, accueil, mobilité).

Les aides liées aux frais de déplacement, de déménagement ou de double résidence.

- Vous êtes salarié :
 - remboursement des frais de transport domicile – travail par l'employeur [privé](#) ou [public](#)
 - les organismes collecteurs, [Mieux se loger avec Solendi](#)
- Vous êtes intérimaire : [Fonds d'action sociale du travail temporaire \(FASTT\)](#)
- Vous êtes demandeur d'emploi : [Pôle emploi](#)

Il existe d'autres aides mobilisables dans le cadre d'un accompagnement. Rapprochez vous de votre référent, emploi ou social, pour plus de renseignements.